

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CORDON (HAUTE-SAVOIE)

OBJET DE L'ENQUETE : par arrêté du 12 juillet 2017, le Maire de la commune de Cordon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le zonage d'assainissement (volet eaux pluviales et eaux usées) de la commune de Cordon

Les caractéristiques principales du PLU portent sur les orientations générales du PADD suivantes :

- poursuite de l'urbanisation des pôles urbains, de la réalisation et des mises aux normes des réseaux favorisant l'habitat permanent, lutte contre l'étalement urbain
- protection des différents espaces naturels et de la biodiversité,
- promotion des activités agricoles en tant qu'activité de gestion de l'espace paysager
- préservation des atouts paysagers de Cordon
- prévention des risques naturels

DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE : l'enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, **du mercredi 16 août 2017 à 9 heures au vendredi 15 septembre inclus à 17 heures**

Au terme de l'enquête, le PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation

Le commissaire enquêteur est désigné par le président du Tribunal administratif de Grenoble, il s'agit de monsieur Michel MESSIN, directeur de l'agence de prévention et de surveillance des risques miniers en retraite ;

LIEU, JOURS ET HEURES DE L'ENQUÊTE : le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie, aux jours et heures d'ouverture suivants : **du lundi au samedi de 9 h à 12 h**

Il sera consultable sur le site internet : <https://www.mairie.cordon.fr> , un accès sur poste informatique sera également mis à disposition gratuitement en mairie aux jours et heures d'ouverture

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie (3650 route de Cordon 74700 Cordon), ou par mail à l'adresse suivante : plu@cordon.fr et ce, avant la clôture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie les :

- **LUNDI 21 AOÛT 2017 LE MATIN DE 9 HEURES À 12 HEURES**
- **SAMEDI 26 AOÛT 2017 LE MATIN DE 9 HEURES À 12 HEURES**
- **VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017 LE MATIN DE 9 HEURES À 12 HEURES**
- **VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 L'APRÈS-MIDI DE 14 HEURES À 17 HEURES**

Conditions de consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune <https://www.mairie.cordon.fr>